

Aux praticiens en soins dentaires

Été 2004

ACTUALITÉ

Bienvenue au numéro de l'été 2004 du bulletin trimestriel des Services de santé non assurés (SSNA). First Canadian Health (FCH) en est maintenant à sa sixième année à titre de responsable du traitement des demandes de paiement du programme des SSNA pour la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits (DGSPNI) de Santé Canada.

FCH tient à vous remercier encore une fois pour les soins de santé de qualité que vous continuez à offrir aux membres des Premières nations et aux Inuits bénéficiaires du programme des SSNA.

Comme d'habitude, vos commentaires et vos questions sont les bienvenus. Veuillez communiquer avec le *Centre d'information à numéro sans frais sur les SSNA* de FCH en composant le **1-888-471-1111** ou en écrivant à l'adresse suivante :

Département des relations avec les fournisseurs de FCH
3080, rue Yonge, bureau 3002
Toronto, ON M4N 3N1

NOUVELLES GRILLES RÉGIONALES DES SOINS DENTAIRES DU PROGRAMME DES SSNA POUR LES DENTISTES GÉNÉRALISTES ET SPÉCIALISTES

La nouvelle *Grille régionale des soins dentaires du programme des SSNA* pour les dentistes généralistes (DG) et spécialistes (SP) des provinces et territoires suivants est entrée ou entrera en vigueur aux dates ci-dessous:

1^{er} juin 2004

- En Alberta, pour les DG & SP
- En Colombie-Britannique, pour les DG & SP

1^{er} juillet 2004

- Aux Territoires du Nord-Ouest, pour les DG
- Au Nunavut, pour les DG

1^{er} août 2004

- En Saskatchewan, pour les DG & SP

1^{er} septembre 2004

- En Ontario, pour les DG & SP

Les nouvelles grilles tiennent compte des changements au niveau des tarifs et des actes dentaires admissibles. Elles seront envoyées aux fournisseurs avant la date d'entrée en vigueur.

Pour toute question, le praticien en soins dentaires doit communiquer avec le *Centre d'information à numéro sans frais sur les SSNA* de FCH au **1-888-471-1111**.

CORRECTIONS APPORTÉES À LA GRILLE RÉGIONALE DES SOINS DENTAIRES DU PROGRAMME DES SSNA DU PACIFIQUE

La dernière publication de la *Grille régionale des soins dentaires du programme des SSNA* pour les dentistes généralistes et spécialistes, qui est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2004, contient les erreurs suivantes:

1. Le code d'acte dentaire 01204 se trouvant à la page 1 aurait dû contenir le prix de 25,20 \$ pour les pédodontistes.
2. Le code d'acte dentaire 01602 n'était pas inclus dans le guide des tarifs. Il aurait dû être publié à la page 1 et indiquer le prix de 75,60 \$ pour les chirurgiens buccaux.

SYSTÈME ÉCHANGE ÉLECTRONIQUE DE DONNÉES (ÉÉD) POUR LE TRAITEMENT EN TEMPS RÉEL

Les praticiens en soins dentaires inscrits au système CDAnet peuvent désormais soumettre une demande de paiement électronique au moyen du système ÉÉD pour que leur demande soit traitée en temps réel dans toutes les provinces et tous les territoires.

Le système ÉÉD vérifie rapidement que toutes les exigences relatives à la soumission des demandes de paiement sont satisfaites, réduisant ainsi le temps de traitement et de paiement.

Nous vous invitons à vous inscrire au système ÉÉD en communiquant avec le *Centre d'information à numéro sans frais sur les SSNA* de FCH au **1-888-471-1111**.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la soumission électronique de demandes de paiement au moyen du système ÉÉD, il faut consulter la *Trousse d'information pour le praticien en soins dentaires des SSNA* (TIPSD).

SOUMISSION DES FRAIS DE LABORATOIRE

Lorsque vous soumettez une demande de paiement pour les codes d'acte dentaire admissibles aux frais de laboratoire au moyen du formulaire DENT-29 des SSNA ou du système ÉÉD, vous devez inscrire le montant des honoraires ainsi que les frais de laboratoire sur la même ligne. Les codes

d'acte dentaire admissibles aux frais de laboratoire ne contenant pas le montant des frais de laboratoire sur la même ligne seront rejetés avec le message **R43 (FRAIS DE LABORATOIRE À SOUMETTRE POUR L'ACTE DENTAIRE SPÉCIFIÉ)**. Les frais de laboratoire présentés en tant que codes d'acte dentaire distincts seront rejetés avec le message **R04 (SERVICE NON ADMISSIBLE)**.

NOUVEAU NUMÉRO DE TÉLÉPHONE SANS FRAIS POUR LA RÉGION DE L'ONTARIO

Le bureau régional de la DGSPNI de l'Ontario a un nouveau numéro sans frais pour tous les praticiens en soins dentaires. Le nouveau numéro sans frais est le **1-888-283-8885**.

MODIFICATION DES COORDONNÉES DES FOURNISSEURS

À titre de rappel, il faut communiquer avec le *Centre d'information à numéro sans frais sur les SSNA* de FCH au **1-888-471-1111** lorsque vous changez d'adresse, de numéro de téléphone ou de numéro de télécopieur. Si vos coordonnées ne sont pas mises à jour dans le système, la réception de vos paiements ou de communications importantes peut être retardée.

APPELS PROVENANT DES BÉNÉFICIAIRES

Veillez diriger les demandes de renseignements des bénéficiaires au bureau régional de la DGSPNI concerné. Veillez également consulter le répertoire d'adresses joint à votre *Trousse d'information pour le praticien en soins dentaires des SSNA* (TIPSD) pour connaître le numéro de téléphone et l'adresse de chacun des bureaux régionaux de la DGSPNI.

Le *Centre d'information à numéro sans frais sur les SSNA* de FCH n'offre des services qu'aux praticiens en soins dentaires.

Les fournisseurs peuvent télécharger la version actuelle de la *Trousse d'information pour le praticien en soins dentaires des SSNA* (TIPSD) sur le site Web des SSNA :

<http://www.hc-sc.gc.ca/fnihb-dgspni/dgspni/ssna/index.htm>

Les fournisseurs qui n'ont pas accès à l'Internet peuvent s'adresser au *Centre d'information à numéro sans frais sur les SSNA* de FCH en composant le **1-888-471-1111**.
